

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit: Penergetic b (sol)****· Code du produit:** 13433**· No CAS:**
1302-78-9**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Emploi de la substance / de la préparation** Engrais**· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**Leu & Gygax AG
Fellstrasse 1
CH-5413 Birmenstorf**· Service chargé des renseignements:**Dépt. sécurité de produit
Téléphone 056 201 45 45
e-mail: stucki@leugygax.ch
pendant des heures de bureau**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.***· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.**· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:***Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.***· Système de classification:***La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.***· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**· Pictogrammes de danger** néant**· Mention d'avertissement** néant**· Mentions de danger** néant**· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.

Nom du produit: *Penergetic b (sol)*

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**
1302-78-9 bentonite
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Pas des effets tardifs connus.
Recourir à un traitement médical.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Le produit est inflammable.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés en combinaison avec l'eau.

CH/FR

(suite page 3)

Nom du produit: *Penergetic b (sol)*

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre les personnes en sécurité.

Eviter la formation de poussière.

Tenir le personnel inutile éloigné.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)

Éviter de respirer la poussière.

En dépassement les valeurs-seuil à surveiller par poste de travail et/ou à libération de poussières, il faut porter un appareil de protection respiratoire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Sur le sol, balayer ou pelleter dans des récipients adéquats.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Conseils pour une manipulation sans danger

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de formation de poussière assurer une ventilation adéquate.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Minimiser la formation de particules fines et protéger du vent pendant le chargement et le déchargement.

Conserver dans le récipient d'origine.

· Indications concernant le stockage commun:

Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

· Classe de stockage: 13 matières solides incombustibles

(suite page 4)

CH/FR

Nom du produit: *Penergetic b (sol)*

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1302-78-9 Bentonit (poussière)

exposition professionnelle, poussières totales: 10 mg/m³

exposition professionnelle, fraction alvéolaire: 3 mg/m³

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire en cas de formation de poussières. Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols / de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules de moyenne capacité de rétention pour particules solides et liquides (p.ex. EN 143 ou 149, Type P2 ou FFP2).

- **Protection des mains:**



Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.03.2019

Numéro de version 20

Révision: 07.03.2019

Nom du produit: Penergetic b (sol)

(suite de la page 4)

· Protection des yeux:


Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:


Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	clair jusqu'à ocre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:	6-11 (water suspension)
· Point de fusion:	> 450 °C method: EU A.1 Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
---	----------------

· Point d'éclair	Non applicable.
-------------------------	-----------------

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
--	----------------

· Température de décomposition:	Non déterminé.
--	----------------

· Température d'auto-inflammabilité:	Méthode: directive 92/69/EWG, A.6
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur:	Non applicable.
------------------------------	-----------------

· Densité:	2.6 g/cm ³ Masse volumique apparente: 500 - 1.100 kg/cm ³
-------------------	--

· Densité relative	Non déterminée
---------------------------	----------------

· Densité de vapeur:	Non applicable.
-----------------------------	-----------------

· Taux d'évaporation:	Non applicable.
------------------------------	-----------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	< 0.9 g/l (20 °C) méthode: directive 84/449/EWG, A.6 Insoluble
--	---

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
---	----------------

(suite page 6)

Nom du produit: *Penergetic b (sol)*

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations*Pas d'autres informations importantes disponibles.***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Stable pour un minimum de 2 ans sous les conditions recommandées de stockage et de manipulation (voir section 7).
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **10.4 Conditions à éviter** *Il se forment des dépôts glissants et avec de l'eau ils sont gras.*
- **10.5 Matières incompatibles:**
Eviter le stockage à proximité de matériel qui sont sensibles à la poussière.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
*LD50 oral rat > 2 g/kg
OECD test guideline 420*
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CH/FR

(suite page 7)

Nom du produit: *Penergetic b (sol)*

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité écologique:***Fish toxicity*LC50: 16 g/l (96 h) (*Oncorhynchus mykiss*)LC50: 2.8 - 3.2 g/l (24 h) (*Sea fish*)*Aquatic toxicity*EC50: > 100 mg/l (48 h) (*Daphnia magna*) Method: OECD 202EC50: 81.6 mg/l (96) (*Metacarcinus magister*)EC50: 24.8 mg/l (96 h) (*Pandalus danae*)*Aquatic plants*EC50: > 100 mg/l (72 h) (*Scenedesmus subspicatus*)**· 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol***Betonit est peu soluble, et donc présente une faible mobilité dans la plupart des sols***· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:***De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
voir vers le bas***· Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses**· Emballages non nettoyés:****· Recommandation:***Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU****· ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.03.2019

Numéro de version 20

Révision: 07.03.2019

Nom du produit: *Penergetic b (sol)*

(suite de la page 7)

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport . | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | . |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Département de sécurité du produit
- Contact:
- Acronymes et abréviations:
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - NOEC: No Observed Effect level Concentration
 - LOEC: Lowest Observed Effect Concentration
 - ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate
 - EC₅₀: half maximal effective concentration

CH/FR